

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2016 à 18 Heures.

Présents : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Hélène MARCHAL, Louis MAURIN, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR.

Absent excusé : Pascal GUY (procuration donnée à Alain Blanquer), Chantal MONNIER

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontais - Mise en conformité avec la loi NOTRe.**
- 2- Adhésion à un groupement de commandes pour "la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés"**
- 3- Travaux d'aménagement de sécurité sur les RD 128e5 et 128e8 : conventions avec le Conseil Départemental**
- 4- Modification du régime indemnitaire**
- 5- Décisions modificatives aux budgets - provisions pour risques**
- 6- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations**
- 7- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2017**
- 8- Questions diverses**

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 12 octobre à l'unanimité.

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clermontais - Mise en conformité avec la loi NOTRe.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) redéfinit les compétences que doivent exercer obligatoirement les communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. Dans ces conditions, les compétences de la Communauté de Communes du Clermontais sont ainsi réagencées :

Compétences obligatoires : Développement économique, Aménagement de l'espace, Aires d'accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Service public de l'assainissement non collectif

Compétences facultatives : Politique de la petite enfance et de la jeunesse, Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires : Réseau de lecture publique, Mise en œuvre de l'opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, Actions relatives au Pays Cœur d'Hérault.

Vote : Pour : 10

2- Adhésion à un groupement de commandes pour "la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés"

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement. Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires.

Pour faciliter les démarches de leurs adhérents, le syndicat Hérault Énergies a constitué un groupement de commandes pour l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés". Cette mutualisation des besoins permet de bénéficier de meilleurs tarifs.

La commune ne prend pas de risque à adhérer. Le coût est calculé fonction du volume de consommation globale pour l'année. Pour notre commune, le montant est un forfait qui s'élève à 50.00 €/ an.

Vote : Pour : 10

3- Travaux d'aménagement de sécurité sur les RD 128e5 et 128e8 : conventions avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne lecture de deux conventions à signer avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements sécuritaires sur les RD 128^e5 et 128^e8.

L'une concerne le groupement de commandes publiques pour la réalisation des travaux d'aménagement et la seconde détermine les obligations mises à la charge de la Commune en matière d'entretien et de responsabilité des dépendances de la chaussée ainsi aménagées.

Le Département assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation du ou des marchés.

La convention d'entretien est établie pour une durée de 30 ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle prendra effet à la date de réception des travaux.

Vote : Pour : 10

4- Modification du régime indemnitaire

Monsieur Blanquer présente le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents : le RIFSEEP. Il remplace l'IAT.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec l'IFTS, l'IAT et l'IEMP.

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Secrétariat de mairie	4 070	4 070	11 340 €
Groupe 2				10 800 €

Vote : Pour : 10

5- Décisions modificatives aux budgets - provisions pour risques

- Le percepteur demande de constituer des provisions pour risques d'impayés.
 - 38.00 € sur le budget communal
 - 39.00 € sur le budget de l'eau et assainissement

Vote : Pour : 10

- Décisions modificative au budget annexe de l'eau
+ 4 321.66 € à l'article 61523 (dépense de raccordement au réseau AEP facturée par la Saur) et en contrepartie une recette de 4 321.66 € remboursée par les pétitionnaires.

Vote : Pour : 10

6- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Renonciation du droit de préemption sur 2 terrains au Mas de Roujou, 1 maison de Mme Réady, 1 terrain de Mme Acosta et 1 concession au cimetière pour M. et Mme Nitsch.

Vote : Pour : 10

7- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2017

Monsieur le Maire explique que, dans l'attente du vote du budget 2016, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2016.

Vote : Pour : 10

8- Questions diverses

- **PLU** : M. le Maire a dû présenter le PLU aux personnes publiques associées afin d'obtenir leurs avis favorables. L'Agence Régionale de Santé a émis un avis défavorable pour le Mas de Roujou : il faut que le SEPAC délivre un document comme quoi il s'engage à fournir l'eau pour un nombre précis de personnes. Dans ce cas l'avis deviendra favorable.
La chambre d'agriculture, le SDIS : avis favorable
Le Pays, le SCOT : M. le Maire a dû défendre oralement le dossier : avis favorable
Idem pour la DDTM et CDPENAF (Commission Départementale Protection Espace Naturelle Agricole et Forestière) qui ont donné un avis Très Favorable.
L'enquête publique devrait commencer dans le courant du mois de janvier.
- **SCOT** : ordre de prescription de se lancer dans l'élaboration du PLU entre les 3 communautés des communes (du Clermontois, Lodévois-Larzac et Vallée de l'Hérault)
- **Le CISPD** : M. le président de la CCC veut que le CISPD fasse plus de choses. A ce jour, ils s'occupent du réseau Jeunes, des médiateurs dans les écoles primaires, signalement de la radicalisation, prévention de la délinquance.... Le CISPD interviendra lors d'un prochain conseil municipal pour présenter leur action par rapport à la délinquance.
- Entretien des chemins communaux JP Ollier doit faire le point
- Changement d'entreprise de nettoyage

La séance est levée à 19h25